

**ARRETE DE CIRCULATION POUR CAUSE DE TRAVAUX  
AU 56 ROUTE DES MIACES**

**Le Maire de la Commune d'Aubessagne**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-2;

VU le Code de la Route et notamment les dispositions relatives à la circulation routière et applicables à tous les usagers de la route ;

VU la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de la Voirie Routière ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 6 novembre 1992 modifiée ;

Considérant la demande de Monsieur DEBARRE Didier, demeurant au 472 route de Saint Eusèbe 05800 Aubessagne

Considérant les travaux pour la réalisation d'une tranchée sur la route pour le passage des canalisations d'eau et assainissement au 56, route des Miaces, 05800 Aubessagne.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation **du 16 au 17 septembre 2025 inclus** dans un but de sécurité publique aux alentours du chantier.

**ARRETE**

**Article 1 : du 16/09/2025 au 17/09/2025 inclus**, des travaux auront lieu avec réglementation de la circulation par route barrée.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié au demandeur chargé des travaux et affiché par ses soins à chaque extrémité du chantier.

Fait à Aubessagne le 10 septembre 2025

Le Maire, Richard ACHIN

**DIFFUSIONS**

Le bénéficiaire pour attribution  
La commune d'Aubessagne  
Gendarmerie



**COMMUNE d'AUBESSAGNE**

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43  
Mail : [mairie@aubessagne.fr](mailto:mairie@aubessagne.fr)